

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03288

Numéro SIREN : 813 079 076

Nom ou dénomination : A&D HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2019 sous le numéro de dépôt 31637

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/31637

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte

Nomination de directeur général

Divers

Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Déposant :

Nom/dénomination : A&D HOLDING

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 813 079 076

N° gestion : 2015 B 03288



Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

A&D HOLDING

SAS au capital de 351.000 €

Le - 7 AOUT 2019

113, rue des Pins Francs – 33200 BORDEAUX
813 079 076 RCS BORDEAUX

sous le N°

31637

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à 17 heures,

Les associés de la société A&D HOLDING se sont réunis au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté :

- Présentation du rapport établi par la Présidente,
[...]
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce,
- Nomination d'un directeur général,
[...]
- Pouvoir pour les formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou son mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey HUOT, en sa qualité de Présidente de la société.

La Société BXA – BORDEAUX EXPERTISE & AUDIT, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3.510 actions sur les 3.510 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum du cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
[...]
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

[...]

La Présidente donne alors la parole aux associés qui souhaitent s'exprimer ou poser des questions.

Personne ne sollicitant la parole, les résolutions sont mises aux voix.

[...]



SIXIEME RESOLUTION (en matière extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et constatant que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION (en matière ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Danièle HUOT, née NOLF le 28 Juin 1953, et demeurant au 113 rue des Pins Francs – 33200 BORDEAUX, en tant que directeur général de la société, pour une durée indéterminée.

Madame Danièle HUOT déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

DIXIEME RESOLUTION (en matière ordinaire)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'effectuer les formalités subséquentes aux résolutions ci-dessus auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

La Présidente
Audrey HUOT

